



Conseil départemental de la Manche

1^{er} juillet à 17H00

Signature des partenariats FIR



Blainville-sur-Mer



Les 6 orientations de la politique 2022-2028 validées en session du 24 juin 2022

1. Un **partenariat renouvelé avec les huit intercommunalités** formalisant une relation directe avec le Département pour les opérations structurantes.
2. La **création d'un nouveau contrat à destination des cinq villes urbaines** du département, à savoir Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô, Coutances, Granville et Avranches afin de créer un partenariat direct, construit autour d'enjeux spécifiques.
3. Un **partenariat renouvelé avec les 67 pôles de services** ayant un rôle de centralité dans la Manche afin de les conforter dans leur fonction d'accès aux services et de renforcer leur rôle de centralité.
4. Un **soutien renouvelé aux 373 communes rurales** ayant un rôle important de proximité, maillon indissociable de l'identité de la Manche.
5. Des **modalités techniques plus souples** apportant une plus grande autonomie pour les collectivités dans la définition de leurs besoins.
6. Un **objectif stratégique** pour la **transformation durable des territoires en faveur de la transition écologique et inclusive**.



Le Fonds d'Investissement Rural



Un contrat à destination des **373 communes** non concernées par le contrat de pôle urbain ou le contrat de pôle de services.

Durée d'intervention et modalités de mise en œuvre :

- Dépôt de candidature possible en l'absence de FIR en cours (limité à deux FIR) ;
- Durée du dispositif : **2 ans** ;
- Dispositif ouvert à l'ensemble des 6 thématiques éligibles (fin de la liste limitative) ;
- Dépôt des dossiers de candidature au « fil de l'eau ».

Modalités financières :

- Enveloppe par commune éligible calculée à raison de **100 €/habitant** (population DGF) avec application d'un **plancher de 50 000 €** et d'un **plafond à hauteur de 100 000 €** ;
- Taux d'intervention du Département entre **10% et 40% des dépenses éligibles défini par le maître d'ouvrage**, dans la limite des règles d'autofinancement.

Les six thématiques de la politique territoriale

EQUIPEMENTS ET SERVICES AU PUBLIC

- Création/extension/rénovation d'équipements sportifs, culturels, de santé, de services aux publics, scolaires, petite enfance-enfance-jeunesse, commerce
- ...



HABITAT

- Valorisation de friches existantes
- Création ou réhabilitation énergétique de logements locatifs, d'habitats à vocation inclusive, d'hébergements touristiques, d'hébergements d'urgence
- ...



AMENAGEMENTS ET MOBILITE

- Aménagement d'espaces publics en centre-bourg et d'espaces de loisirs
- Création et aménagement de liaisons douces (vélos et vélos-piétons)
- Aménagement d'enclos paroissiaux
- ...



BIODIVERSITE

- Restauration/aménagement/valorisation d'espaces naturels
- Assainissement collectif dans les secteurs impactant la qualité des eaux littorales (CTM)
- ...



ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Création/extension/rénovation de bâtiments dédiés à des activités de l'ESS, telles que : épicerie sociale et solidaire, services solidaires (conciergerie, tiers-lieux), activités de réemploi de déchets
- ...



COHESION SOCIALE

- Projets renforçant le lien social tels que les jardins partagés, les projets d'accompagnement à la parentalité, les actions de prévention seniors
- ...





La prise en compte des enjeux de transition écologique et inclusive

Une volonté départementale d'œuvrer en faveur de la **transformation durable des territoires et de la cohésion sociale** par une **démarche d'incitation et d'accompagnement** des collectivités.

Objectif : Encourager les collectivités à aller au-delà des normes en vigueur et à appréhender le projet dans le cadre d'une innovation environnementale et sociale

Une bonification possible, au cas par cas, de 20% de l'aide financière sous réserve du respect des conditions de bonification, si la commune **affiche une ambition supplémentaire en faveur de la transition écologique ET inclusive**.

La bonification est étudiée dès la phase de candidature à l'aide d'une note d'engagement de la collectivité puis confirmée lors de l'instruction des demandes de subvention.

❶ Le Département s'assurera dans un premier temps du respect des **conditions d'éligibilité** des différents projets au regard de la réglementation en vigueur (normes énergétiques et d'accessibilité) mais également au regard des éventuels critères départementaux propres à la thématique.

❷ La mise en place d'un **système de bonification aux projets les plus vertueux de 20% du montant de la subvention** attribuée permettant de dé plafonner les enveloppes attribuées aux communes.



Rappel des modalités de suivi des dossiers

- 1 A partir de la date de validation de la candidature, la commune dispose de 2 ans pour un dépôt de dossier complet au stade des appels d'offres pour permettre le vote en commission permanente de la subvention définitive ;
- 2 Une fois la subvention votée, les communes doivent nous faire parvenir les factures acquittées et un état récapitulatif des mandatements signé du trésorier payeur pour le versement de la subvention ;
- 3 Aucun avenant relatif à une nouvelle opération ne sera accepté durant les 2 ans suivant la validation de la candidature. A compter de ce délai, une nouvelle candidature pourra être étudiée pour un nouvel objet ;
- 4 Lors de l'inauguration des équipements, il sera demandé de valoriser l'accompagnement du Département dans le respect de la charte de visibilité (notamment panneau de communication Fonds d'investissement rural fourni par le Département).

Blainville-sur-Mer

Création d'itinéraires cyclables du bourg à la zone conchylicole et à la plage (projet 1)
Rénovation du logement du camping municipal « La Melette » (projet 2)



Blainville
sur Mer

Blainville-sur-Mer

Création d'itinéraires cyclables du bourg à la zone conchylicole et à la plage (projet 1)

Rénovation du logement du camping municipal « La Melette » (projet 2)

Éléments clés

Population DGF (dernière donnée connue) : 2 303 habitants

Enveloppe FIR : 100 000 €

Localisation de la commune

EPCI : Communauté de communes Coutances mer et bocage

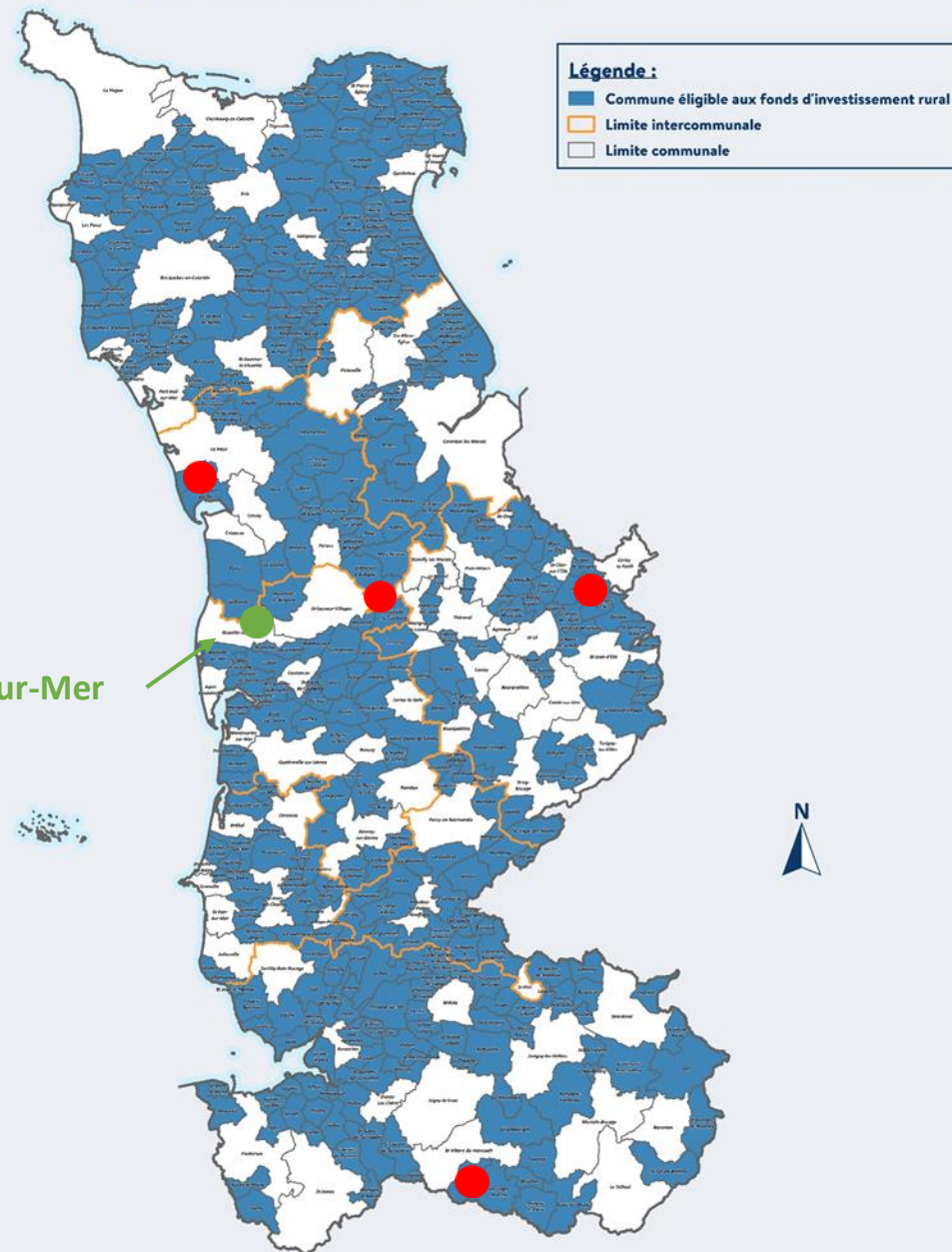
Canton : Agon-Coutainville



Communes éligibles aux FIR

Politique territoriale 2022-2028

Blainville-sur-Mer





Blainville-sur-Mer

Création d'itinéraires cyclables du bourg à la zone conchylicole et à la plage (projet 1) Rénovation du logement du camping municipal « La Melette » (projet 2)

Présentation de la commune :

Située sur le littoral ouest de la Manche, Blainville-sur-Mer se trouve à mi-chemin entre la Hague et le Mont Saint-Michel et à quelques kilomètres des plages du débarquement. Elle se situe à 12 km de Coutances et à 40 km de Saint-Lô. La superficie de la commune est de 8,9 km².

Sa population fait plus que doubler en été en raison de l'attractivité touristique notamment due au littoral qui accueille de nombreuses résidences secondaires, un camping municipal 3* et un village de vacances le Senéquet. D'un point de vue économique, l'activité conchylicole y est prépondérante. A partir de 1981, 11 hectares de havre ensablé ont été aménagés en zone d'activités conchylicoles. La richesse principale de la commune résulte d'ailleurs de la culture des huîtres dont la saveur est appréciée dans tout le territoire national.

Sur le plan de l'habitat, on constate que la pression foncière est importante sur la commune puisque peu de terrains constructibles sont disponibles. Plus de 42% des logements présents sur la commune sont des résidences secondaires. Le tout entraînant de véritables difficultés pour les jeunes couples/familles de trouver un logement (même en locatif) à des prix abordables.

Contexte (motivations du projet) :

La commune souhaite relayer la politique intercommunale de mise en valeur des boucles de promenade cyclables et pédestres, en mettant en place un réseau cyclable pour des usages quotidiens, notamment le déplacement domicile-travail, la sécurité des écoliers ainsi que les usages saisonniers. Ce projet prend aussi en compte d'autres objectifs, comme celui de la sobriété foncière et la mise en valeur des paysages et du cadre de vie.

Localisation du projet





Blainville-sur-Mer

Création d'itinéraires cyclables du bourg à la zone conchylicole et à la plage (projet 1)

Echéancier :

- Autorisation de commencement de travaux : 22 février 2023
- Lancement des études préalables : mai 2021 à janvier 2022
- Lancement de maîtrise d'œuvre : études préalables 2021
- Lancement des appels d'offre : avril 2023
- Début des travaux : septembre 2023

Descriptif du projet et travaux envisagés :

Plusieurs principes généraux ont sous-tendu le choix des types d'aménagement :

- la recherche du confort des cyclistes et des piétons ;
- la sobriété, non seulement économique mais aussi spatiale. Cette dernière s'impose notamment par la qualité des paysages existants et la volonté de ne pas apporter une trop forte artificialisation et banalisation supplémentaire de ce paysage littoral et rural.

La voie verte d'une longueur de 1500 mètres est située sur le bas-côté ouest de la rue, assez large, entre chaussée et marais, offrant une vue intéressante sur le marais. La faible largeur de cette rue ne permettait pas d'envisager un partage serein de la voie, sans modifier fondamentalement la circulation motorisée, alors qu'elle dessert de nombreuses habitations et des entreprises conchylicoles. La voie verte apparaît alors comme le meilleur compromis entre le confort des cyclistes et piétons et celui des automobilistes, tout en proposant un aménagement assez sobre.

En effet, le bas-côté étant assez large sur la plus grande partie de la rue, seulement près de 1 000 m² sont à reprendre sur l'espace agricole limitrophe pour la réalisation de la voie verte. Cet espace étant supposé humide, une attention particulière a été portée sur l'implantation de la voie, de manière à trouver le meilleur compromis entre d'un côté une distance la plus confortable entre la voie verte et la chaussée existante de manière à sécuriser l'usage piéton et cyclable et de permettre des plantations - et de l'autre côté une emprise minimale sur l'espace agricole, pour préserver ce sol naturel, important pour le maintien de la biodiversité.

La coupe-type propose donc un gabarit de 3 m de voie verte et une bande séparative enherbée de 2 m. Cette dernière intègre la plantation d'arbres de haute tige, offrant un bon confort pour les cyclistes et les piétons. Ce gabarit a dû être modifié sur certaines parties, par exemple pour contourner des poteaux de moyenne tension ou pour contourner des stations d'élevage. Sur certaines sections où le bas-côté était peu large, une réduction de la bande enherbée à 1 m est prévue pour réduire l'emprise sur le sol agricole.

Blainville-sur-Mer

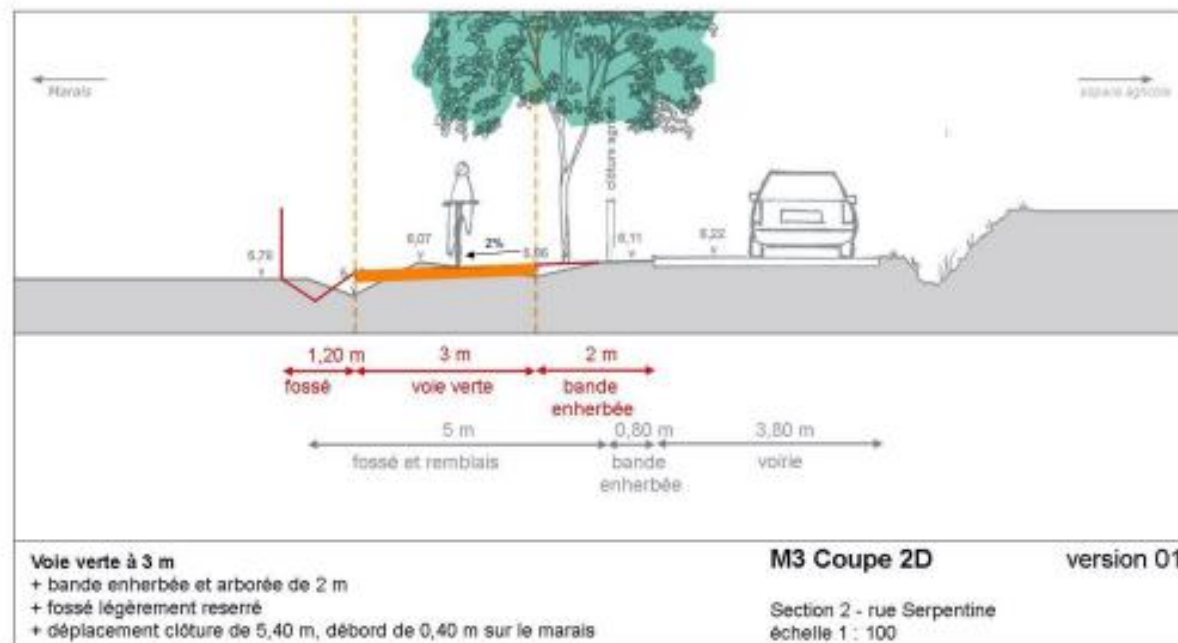
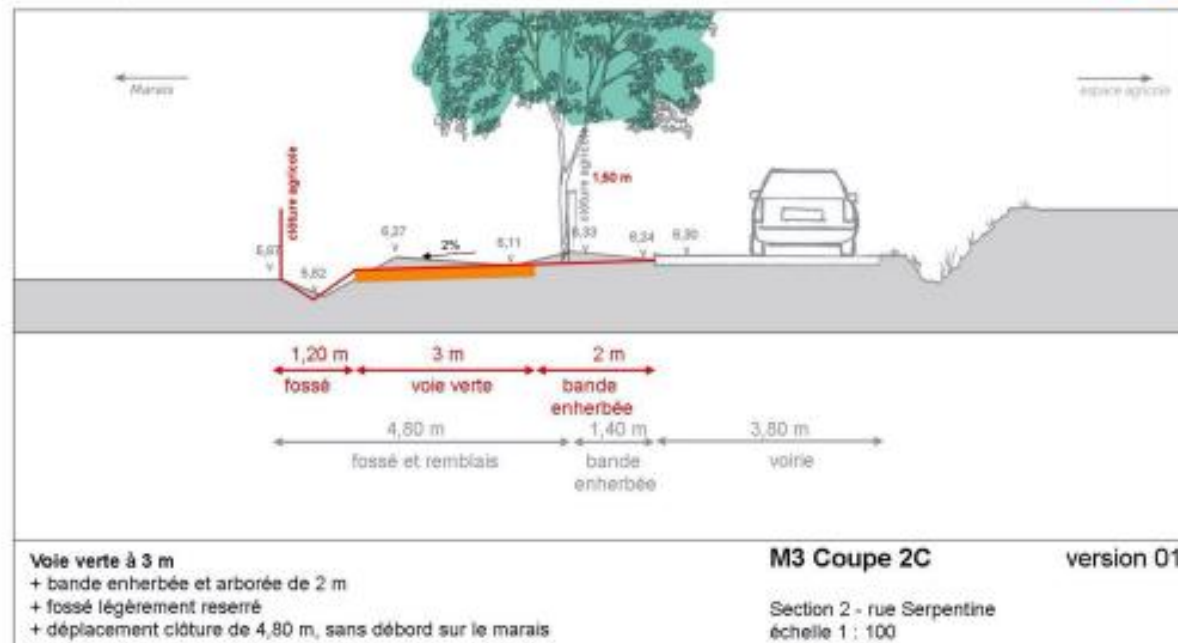
Création d'itinéraires cyclables du bourg à la zone conchylicole et à la plage (projet 1)



D. Coupes

Rue Serpentine

M3



Blainville-sur-Mer

Création d'itinéraires cyclables du bourg à la zone conchylicole et à la plage (projet 1)

Rue de la
Serpentine avant
travaux



Le Havre de Blainville-sur-Mer
Il couvre plus de 500 hectares. L'entrée du havre est délimitée par 2 cordons dunaires soumis à rude épreuve lors des marées. Il recèle une grande diversité tant faunistique que floristique : une très riche flore dunaire et halophile. Le havre accueille également de nombreuses espèces spécialement entre les périodes de reproduction et un lieu privilégié de nidification, reproduction et nourrissage pour plusieurs espèces rares et/ou protégées.

A travers les différents points indiqués ci-dessous, la commune dans le cadre de ce projet s'engage à répondre à l'enjeu de transition écologique ?

- Aménagements paysagers qualitatifs : plantations d'arbres dans la partie nord, réalisation d'une bande séparatrice végétalisée ;
- Gestion durable des eaux pluviales avec réalisation de bande enherbée et fossé ;
- Sobriété spatiale par la limitation de espaces à reprendre sur les terres agricoles (environ 1 000 m²) ;
- Végétalisation de la partie Nord de la Rue Serpentine (espace actuellement bitumé transformé en parking végétal) ;
- Choix d'un revêtement composé de matériaux naturels perméables, présentant un bon bilan carbone et réversible (sol en sable stabilisé) ;
- Mise en valeur touristique du havre, espace remarquable qui sera désormais accessible au public dont la gestion est confiée à une association environnementale (AVRIL) disposant d'un plan de gestion (agence de l'eau) ;
- Mise en place d'une offre de services complémentaire : installation dans le bourg d'une borne pour les vélos électriques.

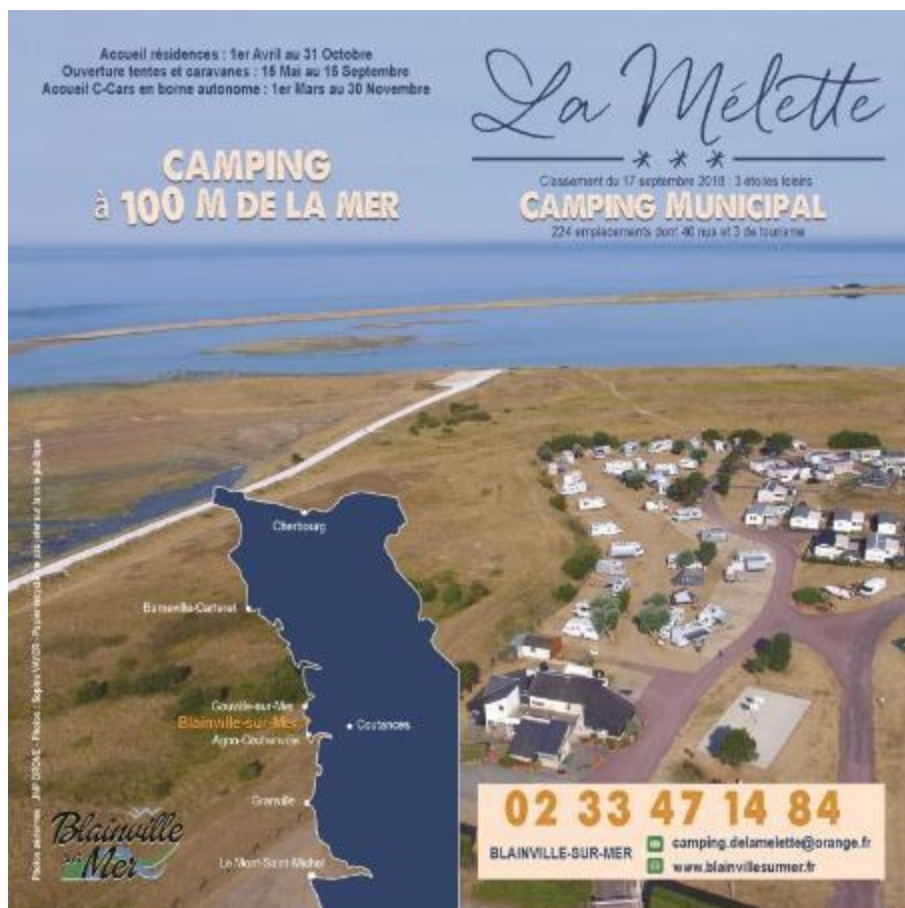
A travers les différents points indiqués ci-dessous, la commune dans le cadre de ce projet s'engage à répondre à l'enjeu de transition inclusive :

- Aménagement de mobilité douce facilitant les déplacements d'une population locale et des saisonniers ne disposant pas du permis de conduire ;
- Programmation d'animations avec les établissements scolaires (sensibilisation + sondage + partenariat réalisé avec la principale du collège) et programmation d'animations tout public avec des associations locales favorisant la pratique des mobilités douces ;
- Une signalétique adaptée prévue depuis le bourg pour indiquer l'itinéraire ;
- Un travail de communication sur le projet et association de la commission jeunesse pour trouver un nom à cet itinéraire de voie verte.

Blainville-sur-Mer

Rénovation du logement du camping municipal « la Melette » (projet 2)

Localisation du projet





Blainville-sur-Mer

Rénovation du logement du camping municipal « la Melette » (projet 2)

Contexte (motivations du projet)

La commune souhaite développer l'offre de location de logements en résidences principales. De nombreux travailleurs (conchyliculture, tourisme, aide à la personne) ne trouvent plus de logement à louer à des prix raisonnables sur la commune et sont obligés de se loger dans les communes en rétro littoral ayant pour conséquences de multiplier les trajets parfois complexes pour cette typologie de la population ne disposant pas toujours du permis de conduire ou de moyen de locomotion thermique.

Le logement du camping était auparavant occupé par la responsable et a été libéré en 2022.

Le conseil municipal a décidé d'entreprendre les travaux de rénovation nécessaires pour ensuite envisager sa location à l'année. Selon le diagnostic de performance énergétique réalisé, le logement est classé en E. L'objectif sera de parvenir à la fin des travaux à un classement minimum en C.

La municipalité a opté pour la rénovation de l'existant avec 3 chambres. La superficie totale du logement sera de 80 m².



Blainville-sur-Mer

Rénovation du logement du camping municipal « la Melette » (projet 2)

Echéancier prévisionnel:

- Autorisation de commencement de travaux : 16 juin 2023
- Lancement des études et de la maîtrise d'œuvre : juillet 2023
- Lancement des appels d'offre : mai 2024
- Début des travaux : septembre 2024

Descriptif du projet et travaux envisagés :

Le bâtiment d'accueil du camping municipal « La Melette » est constitué du bureau d'accueil, d'une salle en rez-de-chaussée et d'un appartement situé à l'étage, accessible par un escalier.

L'appartement sera entièrement rénové, sans modification de la distribution ni du nombre de pièces : 1 cuisine, 1 salle d'eau avec WC, 1 pièce de vie et 3 chambres.

Le logement sera isolé thermiquement par l'intérieur et isolé du rez-de-chaussée en sous face de plancher.

La toiture sera révisée.

Le chauffage au gaz sera remplacé par une pompe à chaleur air-eau double service chauffage et ECS.

L'installation électrique sera mise aux normes et le système de ventilation sera remplacé.

les travaux de rénovation seront réalisés par des entreprises Reconnues garantes de l'environnement (RGE).

Le logement sera raccordé aux réseaux électricité et eau potable par des branchements individualisés.

Les diagnostics amiante et performances énergétiques ont été réalisés, permettant d'avoir une bonne visualisation de l'état initial du logement.



Blainville-sur-Mer

Rénovation du logement du camping municipal « la Melette » (projet 2)



cuisine



séjour

Avant
travaux



salle de bain



chambres 1 et 2



Blainville-sur-Mer

Rénovation du logement du camping municipal « la Melette » (projet 2)

cuisine



Après travaux

chambre 2



Atelier B

Louise Bougliez Desfontaines EI
Architecte d'intérieur - Designer
louise@atelierbdesign.com - 06 35 51 09 90

salle
d'eau



séjour





BLAINVILLE-SUR-MER

Jean MORIN

Président du conseil départemental

Michel de BEAUCOUDREY

Conseiller départemental en charge de
la politique contractuelle, de l'appui aux
projets et aménagements

Louis TEYSSIER

Maire de Blainville-sur-Mer

Isabelle BOUYER MAUPAS

Conseillère départementale du canton
d'Agon-Coutainville

Damien PILLON

Conseiller départemental du canton
d'Agon-Coutainville